



26 février 2020

CIRCULAIRE CTOI 2020-08

Madame/Monsieur

DEMANDE DE STATUT D'OBSERVATEUR DE LA KEY TRACEABILITY

Veillez trouver, ci-joint, une lettre de demande de la Key Traceability visant à participer en tant qu'Observateur aux processus de la Commission des Thons de l'Océan Indien.

Conformément à l'Article XIV.9 du Règlement intérieur de la CTOI, les Parties contractantes de la Commission pourraient souhaiter autoriser la Key Traceability à y prendre part en qualité d'Observateur compte tenu de l'intérêt manifesté envers la CTOI, comme indiqué dans la lettre ci-jointe. Ainsi, à moins que des objections ne soient reçues dans les 30 jours suivant la date de la présente Circulaire, le Secrétariat de la CTOI considérera que l'approbation a été accordée au Secrétaire exécutif pour inviter cet observateur potentiel à participer aux réunions de la CTOI.

Cordialement

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

- Courrier de la Key Traceability

Destinataires

Parties contractantes de la CTOI: Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Erythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép Islamique d'), Japon, Kenya, Rép de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalia, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép-Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume Uni (« TBOI »), Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales et non-gouvernementales. Président de la CTOI. Copie à :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO dans les CPC.

Ce message a été transmis par courriel uniquement



Key Traceability - January 2020

Key Traceability,
Innovation Space, Halpern House,
1 Hampshire Terrace,
Portsmouth,
PO1 2QF

Chairperson of the Indian Ocean Tuna Commission,
Le Chantier Mall (2nd floor),
PO Box 1011,
Victoria Mahé,
Seychelles

Via email: IOTC-Secrétariat@fao.org

le 14 janvier 2020

OBJET : Demande de participation à la réunion de la CTOI en qualité d'observateur

Madame la Présidente de la CTOI,

Key Traceability est un cabinet de conseil immatriculé en Angleterre en 2015, certifié ISO 9001, comptant sept employés et un réseau de consultants répartis dans le monde entier. L'entreprise a une expérience de plus de 20 ans dans le conseil au secteur halieutique, à travers la réalisation de Projets d'amélioration des pêches (FIP), d'audits sociaux, d'évaluations des pêches, d'audits d'usines et de gestion fructueuse des projets pour ses clients.

L'une de nos principales priorités en tant que consultant est de fournir des Projets d'amélioration des pêches dans l'Océan Indien. Ces projets sont un effort pluripartite destiné à améliorer la durabilité d'une pêcherie.

Plus précisément, nous sommes les gestionnaires de projet du :

- **FIP pour la pêcherie palangrière de thons dans l'Océan Indien** : Cette pêcherie s'attache à satisfaire la demande mondiale croissante de thons de manière durable en veillant à ce que les prises ne dépassent pas des niveaux durables, en encourageant l'approche écosystémique de la gestion des pêches et en renforçant les systèmes politiques et de gouvernance dans la région. La pêcherie évaluée est la pêcherie palangrière de thons de l'Océan Indien qui cible le germon (*Thunnus alalunga*), le patudo (*Thunnus obesus*) et l'albacore (*Thunnus albacares*) dans l'Océan Indien à l'aide de navires sous pavillon malaisien.

Nous sommes très intéressés par la gestion de ces pêches car elle concerne directement nos clients dans leur transition depuis un Projet d'amélioration des pêches vers la certification MSC. Key Traceability souhaiterait solliciter l'autorisation de participer à la réunion de la CTOI en qualité d'observateur car la compréhension du processus de prise de décisions nous permettra d'informer ces pêcheries et d'améliorer la pêche dans la région. Nous travaillons activement avec les autorités de Taïwan et de Malaisie afin d'améliorer la gestion dans ces zones, en améliorant notamment la couverture d'observateurs par la mise en œuvre de la surveillance électronique dans la flotte. Notre participation sera très utile à la CTOI car à travers une collaboration active aux fins de l'amélioration des pêches dans la zone de la Convention de la CTOI nous pourrions être en mesure d'apporter des renseignements et de faciliter le flux d'informations dans ces pêches qui s'efforcent de s'améliorer d'un point de vue environnemental.

Nous espérons assister à la 24^e Session de la Commission des Thons de l'Océan Indien et nous vous faisons donc parvenir le présent courrier 60 jours avant le début de la réunion, au plus tard. N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'informations.

Cordialement,

Tom Evans – responsable scientifique, Key Traceability

t.evans@keytraceability.com

Key Traceability Ltd. Company Registered in England, Number 9730288, VAT No. 257022718
<http://keytraceability.com/>